



CAUDAN NATATION

Affiliation à la Fédération Française de Natation



DOSSIER COMPLET IMPERATIF POUR POUVOIR ALLER DANS L'EAU

Documents à fournir pour valider l'inscription :

- Le présent document dûment complété et signé,
- Questionnaire de santé + Attestation** ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive en compétition ou école de natation,
- La licence FFN complétée et signée
- Le règlement correspondant

ADHERENT MINEUR

NOM : PRENOM :

Sexe : Nationalité :

Date de naissance :

N° de sécurité sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail (bien lisible) :

Téléphone : /

En cas d'urgence, merci de nous indiquer le numéro de téléphone à joindre :

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

J'autorise, en cas d'urgence, le responsable du Club Caudan Natation ou l'entraîneur, à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant (intervention chirurgicale, soins etc...)

En cas d'hospitalisation, je souhaite que mon enfant soit amené à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.

Observations : (allergies – contre- indication) :

Signature du parent ou représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Nom : Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal (père, mère, tuteur) de l'enfant mineur :

Nom : Prénom :

Donne autorisation pour que :

- A être photographié ou filmé lors de sa participation aux entraînements, compétitions ou lors de manifestations organisées par le club,
- Votre image soit publiée sur le site internet du Club : www.caudan-natation.com ou page Facebook
- Ma date d'anniversaire soit communiquée sur la newsletter du Club
- Votre image soit reproduite sur support papier dans le cadre de l'établissement de tout document d'information élaboré par le club,
- Votre image soit conservée sur support numérique et utilisée pendant une durée illimitée, uniquement dans un but d'information, sachant que je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès du bureau de l'association.

Je renonce par la présente, à solliciter une quelconque compensation, à quelque titre que ce soit, pour la participation de mon enfant à la prise de vue et diffusion.

Signature du parent ou représentant légal
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cocher l'option	CATEGORIE	Adhésion Nouvel Adhérent	RéAdhésion Adhérent Impact Covid	Licence FFN	TOTAL Adhésion+ Licence FFN
	Ecole de Natation – sauv'nage (ENF1)	150 €	99 €	30 €	€
	Ecole de Natation – pass'sport (ENF2)	150 €	99 €	30 €	€
	Ecole de Natation – pass'compétition (ENF3)	180 €	112 €	30 €	€
	Natation sportive – Ado	180 €	112 €	30 €	€
	Natation Compétition – Avenir/Jeune/Junior	200 €	132 €	50 €	€

Cadre réservé à l'association :

Réductions familiales : - € (5€ : 2^{ème} adhésion, 10€ : 3^{ème}, 10 : 4^{ème} Adhésion). Total cotisation due : €

Type de règlement	Montant	Date d'encaissement souhaité
Chèques, nombres :		
Espèces		
Chèques vacances ou sports		
Autres		

Précision concernant l'encaissement des chèques : Encaissement à compter du 10 du mois

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Horaires et entraînement

Les horaires d'entraînement doivent être respectés. Les parents accompagnant les enfants à la piscine devront s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de les laisser sur place et devront par ailleurs être présents cinq minutes avant la fin des séances afin de les reprendre. Vous devez arriver sur les bords des bassins, en tenue de bain (maillots de bain, lunettes et bonnet) **dix minutes avant l'heure de l'entraînement**, il ne sera pas accepté de retard sans raison. Seul l'entraîneur peut modifier les heures de cours. Les nageurs doivent impérativement mettre leurs affaires personnelles dans un casier. En cas d'absence pour les entraînements, vous devrez prévenir l'entraîneur par téléphone ou SMS.

Article 2 : Comportement

Durant les entraînements ou les déplacements, l'usage d'alcool, de drogue ou de tabac est strictement interdit (le non-respect de ce paragraphe fera l'objet d'une expulsion définitive du club)

Lors des compétitions, les jeunes devront rester ensemble pour le déjeuner pour une bonne cohésion.

La tenue du club (Tee-shirt et bonnet) devra être obligatoirement portée sur les bords de bassin pour toutes les compétitions. (Bonnet et tee-shirt sont en vente)

Article 3 : Equipement et matériel

Vous devez respecter le personnel et le matériel mis à votre disposition, ainsi que le règlement intérieur de la piscine. Toute détérioration incombera à la personne fautive. Les vestiaires et douches ne sont pas des lieux de jeux.

Article 4 : Compétitions

Caudan Natation étant une association sportive, les licenciés devront participer aux compétitions qui seront définies par l'entraîneur. Les compétitions par équipes sont obligatoires. Pour faciliter l'organisation des compétitions et afin d'éviter des frais inutiles, il est impératif que chaque nageur réponde clairement et rapidement aux convocations. Tout nageur s'engageant à participer à une rencontre se verra en cas d'absence non justifiée par un certificat médical, pénalisé du montant des frais d'engagement et de forfait. (Environ 25€)

A chaque retour de compétition, les nageurs seront déposés devant la piscine. Aucun nageur ne partira seul sans une autorisation préalablement écrite des parents.

Article 5 : Déplacements

Les membres du bureau, les entraîneurs et officiels n'ont pas pour mission d'assurer le déplacement des nageurs, lors des compétitions. La présence de parents accompagnateurs et bénévoles est indispensables pour le bon déroulement des compétitions. Des co-voiturages peuvent être organisés par les parents. Dans un souci d'égalité, tous les parents dont le ou les enfants sont inscrits sur une compétition, doivent participer aux déplacements. Sur demande, et par attestation fournie par le club, il sera possible aux parents transportant des nageurs en co-voiturage et aux officiels de déduire de l'impôt sur le revenu les frais occasionnés lors des déplacements suivant le barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations, qui est fixé chaque année par l'administration fiscale. Cette aide est alors considérée comme don à l'association.

En cas d'utilisation, de mon véhicule pour le transport des nageurs, je m'engage à respecter les règles du code de la route et atteste disposer d'un permis valide, d'une assurance avec la mention « personnes transportées, d'un véhicule à jours de ses obligations d'entretien, et de ses éléments de sécurité obligatoires. J'autorise mon enfant à être véhiculé par d'autres parents du club.

Pour un déplacement, une participation pourra vous être demandée selon la distance à parcourir.

Autres frais pour les déplacements longs à la charge du nageur : frais d'hôtel + repas, une facture sera envoyée

En cas de non-respect du règlement le nageur ou la nageuse sera expulsé(e) soit temporairement soit définitivement, sans remboursement de sa cotisation.

Nous, membres et dirigeants, espérons que ce règlement sera entendu de tous pour la bonne marche du club.

Signature du parent ou représentant légal (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

date :